

Interpellation du Conseiller communal Philippe BOIKETE pour une place Saint-Josse apaisée

La situation sur la Place Saint-Josse est devenue intenable. Ce lieu emblématique, censé être un espace de convivialité pour les habitants, est aujourd’hui transformé en parking sauvage et zone de nuisances nocturnes.

Depuis le retrait des plots régulant l'accès, des véhicules stationnent en continu. Chaque week-end, entre 23h et 5h, la place se transforme en espace de non-droit : moteurs allumés, klaxons, cris, musique à plein volume. Certains conducteurs s'y installent pour faire la fête jusqu'au petit matin. Les riverains n'en peuvent plus.

Ils ont alerté les autorités dès juin 2025 pour demander la réinstallation des plots. Six mois plus tard, rien n'a été fait. Seuls des accusés de réception ont été envoyés. Pendant ce temps, les nuisances s'aggravent. Une pétition citoyenne intitulée « *STOP aux nuisances sonores nocturnes Place Saint-Josse* » a déjà recueilli 55 signatures.

Pour ces riverains, la priorité absolue est de réinstaller immédiatement les plots afin de bloquer l'accès des véhicules à la place. En attendant cette réinstallation, ils demandent que des mesures transitoires soient prises sans délai : *des contrôles de police ciblés aux horaires problématiques, une signalisation claire indiquant la zone piétonne et les sanctions encourues, un barrièrage temporaire si nécessaire, ainsi qu'une verbalisation systématique du stationnement illicite et des nuisances sonores.*

Pour ces riverains, *il est, à moyen terme, indispensable de rendre effectif le statut piétonnier de la place, en installant du mobilier urbain, en renforçant le marquage au sol et en définissant un plan d'accès adapté pour les riverains.*

Voici mes questions basées sur les préoccupations des riverains :

1. Envisagez-vous de remplacer les plots usés par des bornes électriques et automatiques ?
2. En attendant, quelles mesures immédiates seront prises pour mettre fin aux nuisances ?
3. Comment le Collège compte-t-il garantir le respect du statut piétonnier de la place ?
4. Quelle réponse sera donnée à la pétition des habitants ?